

France (FR)



VOTE TO
WIN

TAKE PART
NOW



25X **POLAROID
NOW+**



1X **SONY A90K
BRAVIA XR TV**



25X **ORIGINAL
NISSIN MERCH**



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- aux jeux-concours du domaine nissincupnoodleswin.com -

Les conditions de participation suivantes s'appliquent au jeu-concours du domaine nissincupnoodleswin.com (ci-après dénommé « domaine de l'organisateur »), organisé par Nissin Foods GmbH, Ginnheimer Straße 6, 65760 Eschborn (ci-après dénommé « organisateur »).

Afin d'assurer une meilleure lisibilité, il est renoncé à l'utilisation simultanée des formes de langage masculin, féminin et divers (m/f/d). Toutes les désignations de personnes s'appliquent de la même manière à tous les sexes.

1 Prix, période de participation et mode d'attribution des prix

Des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des prix, les périodes de participation et le mode d'attribution des prix peuvent être trouvées dans l'annonce du jeu-concours, émise par son organisateur. L'organisateur fait appel au prestataire de services HAPPY Marketing Solutions AG pour le traitement technique du jeu-concours.

2 Éligibles à la participation

- 2.1 La participation est réservée aux personnes âgées de 18 ans révolus au moment de leur participation, ayant leur résidence permanente en Allemagne, en France, au Danemark et aux Pays-Bas et participant depuis un site localisé en Allemagne, en France, et au Danemark et aux Pays-Bas.
- 2.2 Les employés, les mandataires et les représentants de l'organisateur et les membres de leur famille et de leur ménage respectifs ne sont pas éligibles à participer.

3 Participation

- 3.1 La participation au jeu-concours est gratuite.
- 3.2 Chaque participant n'a droit qu'à une seule participation au jeu-concours. Les participations au nom de tiers ou par l'intermédiaire d'un « homme de paille » sont interdites. Le gagnant est seul responsable du paiement des éventuelles taxes applicables. L'organisateur paiera l'impôt sur les bénéfices pour les gagnants qui résident au Danemark.
- 3.3 Pour participer via Internet, les participants doivent s'inscrire en ligne et choisir leur recette préférée parmi les Nissin Noodle Cups ou les Nissin

Noodle Cups Soba proposées. Pour pouvoir participer, les participants doivent se rendre sur le site Internet dédié au jeu-concours, sélectionner leurs saveurs préférées et saisir leurs données personnelles (prénom, nom et adresse) afin que celles-ci puissent être comparées avec la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) qu'ils devront présenter en cas de gain. Toute personne s'inscrivant dans les règles pourra participer au tirage au sort final.

3.4 Chaque participant ne peut être enregistré et gagner qu'une seule fois.

3.5 L'inscription en temps opportun au domaine de l'organisateur est décisive pour une participation éligible. La date limite d'inscription pour le premier jour du tirage au sort est indiquée à la section 4. Les entrées reçues après cette dernière date ne participeront pas au concours.

3.6 Si un ou plusieurs tirages ont déjà eu lieu au moment de la première activation, il n'y a aucun droit à des prix rétroactifs.

4 Période de participation, tirage au sort et prix

4.1 La date de début du jeu-concours est le 01.10.2024.

4.2 La date limite de participation est le 31.03.2025. Pour la ponctualité de l'enregistrement, voir le point 3.5.

4.3 Le jour du tirage pour les prix est le 01.04.2025.

4.4 Le tirage est doté de plusieurs lots, conformément à leur description. Veuillez considérer la configuration suivante :

Date du tirage, 01.04.2025 :

1 Sony A90K Bravia XR TV 42".

25 Polaroid Now+ d'une valeur de 150 €.

25 paquets-surprises avec différents produits Nissin et des cadeaux d'une valeur de 50 €.

4.5 Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les

participants dûment enregistrés jusqu'au jour du tirage au sort.

5 Notification des participants, des gagnants et de la remise des prix

5.1 Tous les participants qui se sont inscrits au domaine de l'organisateur avec leur adresse e- mail seront informés des résultats du tirage par e- mail dans les 3 jours ouvrables suivant le tirage au sort.

5.2 Les gagnants seront informés par l'organisateur ou par son prestataire de services.

5.3 Tous les gagnants sont tenus de contacter l'organisateur dans un délai d'une semaine après la notification du tirage, voir point 5.1, en indiquant leurs noms, prénoms et adresses. Vous devrez alors vous identifier en présentant la copie d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.

5.4 Les prix seront livrés à l'adresse indiquée par le gagnant dans un délai de 28 jours à compter de la date de notification du prix. En cas de prix sous forme de voyages, le gagnant recevra les informations nécessaires après avoir contacté l'organisateur. Le gagnant sera ensuite contacté par l'agence de voyages pour compléter la planification du voyage.

5.5 L'organisateur n'est pas responsable en cas de dommages ou de pertes dus à l'indication incorrecte ou inexacte des adresses par les participants.

5.6 L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir le mode d'expédition le plus approprié. L'organisateur n'est pas responsable en cas de droits de douane dus à la réception du prix.

5.7 En cas d'acceptation et de non-utilisation ultérieure pour des raisons non imputables à l'organisateur, le prix est réputé attribué. Le gagnant n'a droit à aucune autre revendication.

5.8 Les prix annoncés sont spécifiques au jeu-concours en question.

5.9 L'identité du participant ne sera pas clairement divulguée (p. ex.,

uniquement par son prénom et la première lettre de son nom) sur le site Web de l'organisateur. Une identification plus détaillée, le cas échéant par l'intermédiaire d'une photo du gagnant, ne sera publiée qu'en cas de consentement explicite du gagnant, que nous demanderons en temps voulu et qui est assujéti à la discrétion du gagnant.

6 Annulation de revendication d'un prix

Si un participant ne peut pas recevoir le prix ou s'il ne répond pas dans le délai imparti, il sera disqualifié et le prix sera proposé à un participant remplaçant.

7 Limites de revendication d'un prix et taxes

Le droit de revendication d'un prix n'est pas transférable à des tiers. Toute revendication d'obtention du prix sous forme de sa valeur en espèces est exclue. Le gagnant est tenu de payer lui-même les éventuelles taxes applicables, dans la mesure où il s'agit d'une créance fiscale des autorités fiscales.

8 Règles de conduite, disqualification et exclusion

8.1 L'organisateur ou son prestataire de services a le droit d'exclure du jeu-concours les participants qui influencent le processus de participation d'une manière contraire à la bonne foi, p. ex., en manipulant le logiciel ou en enfreignant les règles du jeu, ou dont le comportement dépasse de toute autre manière les limites du raisonnable, p. ex., par une menace ou un harcèlement inacceptable (insulte, diffamation, accumulation extrême d'appels sous forme de « harcèlement téléphonique », etc.) des employés de l'organisateur ou de son prestataire de services.

9 Possibilités d'annulation ou de modification

9.1 L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au jeu-

concours à tout moment et sans préavis, dans la mesure où il existe un intérêt légitime à ce faire. Le jeu-concours peut être annulé en sa totalité ou en partie (p. ex., pour certains prix ou des dotations spéciales) après un tirage au sort quotidien et l'attribution des prix. Cela s'applique notamment si le tirage ne peut pas se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, p. ex. en cas de virus informatiques, de dysfonctionnements de logiciels et/ou de matériels et/ou pour d'autres raisons techniques et/ou juridiques qui affectent l'administration, la sécurité, l'intégrité et/ou le déroulement régulier et approprié du tirage.

9.2 L'organisateur se réserve le droit de limiter l'accessibilité de son domaine, notamment pour des raisons techniques (p. ex. maintenance et entretien) ou de le suspendre temporairement.

10 Voie judiciaire

Ce jeu-concours est régi par la loi allemande. En cas de litige, les participants ont le droit de faire valoir leurs droits conformément à la législation allemande en matière de protection des consommateurs.

Eschborn le, 01.10.2024

COPYRIGHT © 2024 NISSIN FOODS GMBH

[MENTIONS
LÉGALES](#)

[CONDITIONS DE
PARTICIPATION](#)

[CONFIDENTIALITÉ](#)

[CONTACT](#)

[AIDE](#)

